

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 15 AVRIL 2021

N° 2021-06-01

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf avril deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance s'est déroulée dans le cadre des lois n° 2021-160 du 15 février 2021 et n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, qui prévoit notamment dans le IV de l'article 6 que :

- *Les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.*
- *Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.*

### Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 17

### Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 21  
Exprimées par pouvoirs : 6  
**Total (mini 19) : 27**

**Quorum atteint**

### Délégué.es présents.es

#### **3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

#### **1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse d'1 voix)**

Corinne MOULIN

#### **13 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Philippe CAHN, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

### Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Jacqueline BOUYAC à Claude AURIAS, Pascale ROCHAS à Sébastien BERNARD, Serge ROUX à Didier-Claude BLANC, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Jean-Jacques MONPEYSEN à Éric RICHARD

### Déléguée excusée :

Marlène MOURIER

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Réponse à l'appel à projet « Aires protégées » - crédits plan de relance – DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Rapport :

Le Président expose,

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales souhaiterait saisir l'opportunité du Plan de relance et de l'appel à projets de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur pour poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la mesure I.1.2 de sa charte. Celle-ci vise à « préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité ».

A cette fin, il vous est proposé de présenter une candidature à l'appel à projet ouvert par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le titre « Aménagement de sites emblématiques menacés par la surfréquentation ». L'opération comportera deux volets :

- Le premier concerne l'aménagement d'aires de stationnement dans les communes de Chateaufort de Chabre et Barret sur Méouge. Il s'agit de poursuivre les aménagements permettant de réduire la pression exercée sur l'environnement par la surfréquentation touristique dans les Gorges de la Méouge.
- Le second volet porte sur des opérations de sensibilisation ainsi que des outils d'étude et de suivi des fréquentations afin d'évaluer l'impact de ces opérations.

Le Président propose de solliciter une subvention de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur en accord avec le budget prévisionnel suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Etude d'impact environnemental	48 000€	DREAL PACA	249 840 €
Dispositif de suivi de fréquentation (éco-gardes)	48 000 €	Région SUD-PACA	70 000 €
Dispositifs de communication et de sensibilisation	38 400 €	Autofinancement des maîtres d'ouvrage	40 200 €
Investissements	240 000 €	PNR BP	14 360 €
<b>Total</b>	<b>374 400 €</b>	<b>Total</b>	<b>374 400 €</b>

La DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur est sollicités à hauteur de 249 840 €, sur un montant total de 374 400 € TTC.

Ce projet est complémentaire de la réponse faite par le Parc naturel régional des Baronnies provençales au même appel à projets sur le périmètre de la Région Auvergne Rhône Alpes.

### Délibération

- Vu la délibération du Bureau syndical du 10 février 2021 n°2021-03-07 ayant pour objet la réponse à l'appel à projet « Restauration écologique et aires protégées » – crédits plan de relance – DREAL Auvergne Rhône Alpes
- Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier : sa mesure I.1.2 visant à « préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité ».
- Considérant l'appel à projet « Restauration écologique et aires protégées » lancé par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur aux fins de mobilisation des crédits plan de relance sur la biodiversité

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le dépôt d'une demande de subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le titre « Aménagement de sites emblématiques menacés par la surfréquentation » dans le cadre de l'appel à projets « Aires protégées » pour un montant de 249 840 € sur un montant total estimé d'opération de 374 400 € TTC.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS